Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le 08/12/2025
ID : 074-217402056-20251202-DEL_85_2025-DE

République Française **Département de Haute-Savoie** **COMMUNE DE ONNION**	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL** **Séance du 02 Décembre 2025**
	L'an deux mille vingt-cinq, le 02 décembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de ONNION, dûment convoqué le 26 novembre 2025, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André GERVAIS, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 10 Absents : 00
Absents excusés : 05
Pouvoirs : 04 (JEANTET Anne ayant donné procuration à MAURE Nadine - JACQUARD Thierry ayant donné procuration à GERVAIS André -CHARDON Brigitte ayant donné procuration à VELAT Jocelyne – HAY Matthieu ayant donné procuration à OBERSON Jean-François)
Votants : 14
Secrétaire de séance : MAURE Céline

	Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent
GERVAIS André	✔		GERVAIS Jean-Claude	✔		JACQUARD Thierry		✔
VELAT Jocelyne	✔		MAURE Sigrid	✔		CHARDON Brigitte		✔
PAPI Guillaume	✔		OBERSON Jean-François	✔		JEANTET Anne		✔
MAURE Nadine	✔		MAURE Céline	✔		HAY Matthieu		✔
JADOT Jean-Noël	✔		PASSY Dominique		✔	WAILL Benoist	✔	

DELIBÉRATION N° 85_2025 **ADOPTÉE à l'Unanimité**	**Portage foncier par l'Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie (EPF 74)**

Rapporteur : VELAT Jocelyne

La Collectivité a sollicité l'intervention de l'EPF 74 pour acquérir un bien, situé sur la Commune de **Onnion (74).**

Il s'agit du bien ci-après désigné :

Section – N° parcelle	Adresse	Surface (m²)
A1783 (lots: 4 - 5 - 6 -7)	597 Route du Risse	756

Local commercial de 108,66 m² aménagé à usage de superette en rez-de-chaussée de la copropriété « Immeuble DELESCHAUD » correspondant aux lots :
n°4 (28,14m²), n°5 (22,11m²), n°6 (25,70m²) et n°7 (32,71m²) - Occupé suivant bail commercial débuté le 01-09-2004 mais fonds de commerce déménagé

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le 08/12/2025
ID : 074-217402056-20251202-DEL_85_2025-DE

La Commune de ONNION sollicite l'intervention de l'EPF en vue d'acquérir un rez-de-chaussée commercial de 108,66 m² aménagé à usage de superette correspondant à 4 lots au sein de la copropriété « Immeuble DELESCHAUD ». La commune est déjà propriétaire de 4 autres lots mitoyens qui viennent compléter la surface de ce commerce.

Ce local est situé en plein centre-village et permettra à la commune grâce à la maitrise foncière totale des murs de ce commerce en rez-de-chaussée : le maintien des commerces et l'installation d'une nouvelle activité.

Cette acquisition entre dans le cadre du Programme Pluriannuel d'Intervention de l'EPF **(2024 / 2028) : Thématique « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DIVERSIFIE :** réindustrialisation **QUALITE DU CADRE DE VIE :** services de proximité et d'équipements publics **» ; portage sur 15 ans, remboursement annuités.**

Dans sa séance du 21/11/2025, le Conseil d'Administration de l'EPF a donné son accord pour procéder à ce portage réalisé, sur la base d'un avis du service des domaines et pour la somme totale de **130 000,00 euros.**

Vu l'article L 324-1 du Code de l'Urbanisme ;
Vu les Statuts de l'EPF 74 ;
Vu le PPI (2024 / 2028) ;
Vu le Règlement Intérieur de l'EPF 74 ;
Vu les modalités d'intervention, de portage et de restitution définies dans la convention pour portage foncier entre la Collectivité et l'Établissement Public Foncier de Haute-Savoie.

Après exposé et avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL
A L'UNANIMITE

- **APPROUVE** les modalités d'intervention, de portage et de restitution des biens.
- **MANDATE M. Le Maire** à saisir l'EPF 74 pour solliciter l'établissement d'un bail constitutif de droits réels.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les actes et conventions nécessaires à l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le 02 décembre 2025
Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de Séance,
MAURE Céline

Le Maire,
GERVAIS André